

Orientation 28 Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux.

Orientation 28 Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesure de sensibilisation

"- Accompagner la communication autour des activités «pêche» et loisirs nautiques en tenant compte de la fragilité des milieux."

Contributions attendues des communes

«Relaie les informations relatives à la gestion de l'eau et les milieux aquatiques auprès des habitants et des professionnels ».

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées :

«Met en oeuvre des actions de connaissance sur la fonctionnalité des milieux, la dynamique des cours d'eau sur les débits réservés/prélevés en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés ».

pages 129 et 130

Référence ID de l'article : #1298

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 14:05